EN ESPAGNE

Le conseil des ministres Espagnols

Madrid, 10 juin. — Le conseil des ministres s'est presque exclusivement occupé de la question militaire des Philippines.

Le ministre de la guerre a atténué les impressions causées par les dernières dépêches en niant que la position du général Augusti soit si désespérée.

M. Sagasta a ajouté que Manille avait assez de vivres et de moyens d'existence pour attendre les renforts.

Le conseil a pris à l'égard des Philippines des décisions radicales gardées secrètes et le ministre de la marine a été autorisé à prendre les mesures les plus larges qu'il jugera nécessaires pour les Philippines.

Le ministre des finances a été, de son côté, autorisé à s'entendre avec les chefs de la majorité du Parlement en vue de l'approbation immédiate du budget.

M. Sagasta a déclaré que le gouvernement n'avait nullement l'intention de prendre l'initiative de négociations pour la paix et qu'il n'avait pas non plus connaissance qu'aucune puissance soit disposée à le faire.

Le gouvernement n'a reçu aucune dépêche officielle relative au nouveau bombardement de Santiago.

Le conseil des ministres a accepté la démission du capitaine général de Madrid Deban et a nommé à sa place M. Chinchilla, ex-ministre de la guerre. Après le conseil, le ministre de la guerre s'est rendu au Palais où il a conféré pendant plus d'une heure avec la reine régente.

La réunion des chefs de la minorité du Parlement

Madrid, 10 juin. — A la réunion des chefs de la minorité qui a eu lieu hier, M. Puigcerver s'est montré opposé au projet du gouvernement de clore la session du Parlement. Il a donné son adhésion au retrait du projet d'augmentation des contributions, le compensant par l'impôt sur l'exportation des produits agricoles.

M. Salmeron, républicain, a exigé que le Parlement continue à siéger. Il est, pour le reste, d'accord avec le gouvernement, notamment au sujet du retrait de l'augmentation des contributions. Il n'a rien exigé au sujet de l'impôt sur le rente.

Télégrammes mystérieux

Madrid, 10 juin. — On accorde une certaine importance aux dépêches reçues de Cuba et que M. Sagasta a fait remettre de suite à M. Terry, chargé du département de la marine, en l'absence de M. Aunou, actuellement à Cadix.

On garde la réserve la plus absolue au sujet du contenu de ces télégrammes.

L'escadre espagnole de réserve

Madrid, 10 juin. — Le ministre de la marine est parti hier soir, à neuf heures vingt-cinq, pour Cadix. Tous les autres ministres étaient à la gare au moment de son départ.

En l'absence du ministre de la marine, le ministre de la guerre fera l'intérim de ce département.

Le ministre de la marine restera à Cadix trois ou quatre jours, c'est-à-dire pendant tout le temps qui sera nécessaire à l'escadre pour se préparer.

L'escadre de réserve partira tout entière de Cadix. Elle sera composée de quinze navires, parmi lesquels les cuirassés *Pelayo*, *Emperador-Carlos-V*°, *Alfonso XIII*, *Vitoria* ; trois contre-torpilleurs, les croiseurs *Patria* et *Rapido*, récemment achetés à l'Allemagne et des transatlantiques transformés en navires de guerre.

On ne saura rien de la direction que prendra l'escadre, car les ordres du ministre de la marine seront connus de l'amiral Camara lorsqu'il sera en pleine mer, à une grande distance de Cadix.

Les forces de l'escadre seront divisées.

L'ALLEMAGNE & LES ÉTATS-UNIS

et la question des Philippines

New-York, 10 juin. — Une dépêche de Washington au *Journal* dit que les représentations faites aux Etats-Unis par le gouvernement allemand au sujet des Philippines auraient été mal accueillies par le gouvernement américain, qui n'aurait pas donné à l'Allemagne en ce qui concerne cette question des Philippines certaines assurances que cette dernière lui demandait de fournir.

Les communications échangées entre les ambassades allemande et américaine affectent un ton moins cordial que par le passé.

On sait que des forces navales allemandes sont parties récemment de Hong-Kong pour les Philippines.

Le bombardement de Santiago de Cuba

Key-West, 10 juin, 8 heures soir. — Le bruit court, à la Havane, que les Américains ont bombardé Santiago de Cuba ce matin. La canonnade aurait duré trois heures, de huit heures du matin à onze heures. Les détails manquent.

L'annexion des îles Hawaï

Paris, 10 juin. — L'*Agence Nationale* communique la dépêche suivante :

« New-York, 10 juin. — La Chambre des représentants a voté aujourd'hui par 96 voix contre 76, l'annexion des *îles Hawaï*. »

L'échange de prisonniers

New-York, 10 juin. — D'après une dépêche de Kingston (Jamaïque), au *New-York-Herald*, l'amiral Sampson aurait envoyé à Santiago un bateau portant le drapeau blanc pour traiter de l'échange des prisonniers du *Merrimac*. L'amiral Cervera aurait consulté le général Blanco.

On ne permettra pas aux insurgés de s'emparer de Manille

Londres, 10 juin. — Le correspondant du *Standard* à Madrid dit savoir que, si l'amiral Dewey, ni les commandants des navires français, allemands et anglais ne permettront aux insurgés de s'emparer de Manille, dont ils massacreraient les habitants.

Les insurgés cubains. — Misère affreuse des habitants

New-York, 10 juin (source américaine). — D'après des avis de la Havane, les garnisons de cette ville se composent de 38.000 hommes de troupes régulières et 15.000 volontaires.

Tout le reste de la province a été abandonné aux insurgés qui attaquent journellement la banlieue et la capitale.

Le maréchal Blanco montre une certaine méfiance à l'égard des volontaires.

Beaucoup de magasins sont fermés. Les reconcentrados et les familles ouvrières sont dans la misère la plus affreuse.

Les exportations françaises en Espagne

D'après les statistiques françaises, il a été exporté de France à destination de l'Espagne, les marchandises suivantes, pendant les trois premiers mois de l'année 1898 :

Laines en masses	145.700 k.
Soies grèges	35.700 —
Etoffes mélangées (tissus de coton)	8.300 —
Tissus de laines (draps, casimir, etc.)	55.700 —
Etoffes diverses de pure laine, mérinos	1.300 —
Etoffes mélangées (tissus de laine)	6.200 —
Tissus de soie unis	9.600 —
Passementerie mélangée	200 —
Confections pour femmes	800 —

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 10 juin

Présidence de M. Georges Leygues, vice-président

La séance est ouverte à 2 heures.

L'élection des questeurs

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection des trois questeurs.

Le scrutin est ouvert à 2 heures 15.

Le nombre des candidats est assez considérable. Il y a plusieurs listes en présence. Le défilé des députés commence à la tribune; il se poursuit sans incident. Le scrutin ne présente aucune animation.

Le scrutin est clos à 3 heures 1/2.

L'élection d'un vice-président

Le scrutin est aussitôt ouvert pour l'élection d'un quatrième vice-président.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Déroulède déclinant la candidature que lui avaient offerte quelques amis. Le défilé recommence, monotone et interminable.

Le scrutin est fermé à 4 h. 20. Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

L'élection des secrétaires

Le scrutin est rouvert aussitôt pour l'élection de quatre secrétaires; il est fermé à 5 heures.

Le président proclame le résultat de l'élection du quatrième vice-président.

LES VICE-PRÉSIDENTS

Votants, 430; suffrages exprimés, 385; majorité absolue, 193.

MM. Mesureur, 235; Doroulède, 74.

M. Mesureur, ayant obtenu la majorité absolue, est élu vice-président.

Les quatre vice-présidents sont donc : MM. Georges Leygues, Sarrien, Krantz et Mesureur.

M. le Président proclame ensuite les résultats de l'élection des trois questeurs.

Votants 501, suffrages exprimés 499, majorité absolue 250.

MM. Lechevallier 245, Rivet 180, Antoine Perrier 159, Guillemet 157, Bizarelli 129, Pajot 123, Chapuis 111, Herbet 106, Rose 103 Jumel 58.

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, la Chambre décide de passer, séance tenante, à un deuxième tour.

M. Chapuis retire sa candidature.

Le scrutin est ouvert à 5 heures 15; il est fermé à 5 heures 50.

Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

La vérification des pouvoirs

La Chambre reprend la vérification des pouvoirs.

Sont validés :

Ariège, M. Julien Dumas; Hérault, MM. Bénézech, Augé, Lafferre; Charente-Inférieure, M. Gabriel Dubys; Aveyron, M. Fournol.

La vérification des pouvoirs est interrompue pour la proclamation des scrutins.

M. le Président proclame le résultat des scrutins pour l'élection de quatre secrétaires.

Votants, 421 ; suffrages exprimés, 420 ; majorité absolue, 211.

MM. Debief, 236 ; Jourde, 211 ; Maurice Binder, 210 ; Sommellier, 181 ; Rajon, 176; Chopiteau, 160; Marcel Habert, 86.

M. Jourde vient déclarer, bien qu'ayant obtenu la majorité absolue, qu'il renonce au bénéfice du scrutin, parce qu'il a été l'objet d'une erreur de boule à son avantage. (Hilarité.)

M. Baudry d'Asson. — C'est bien. Il est logique, cet homme là. (Nouveaux rires.) En effet, c'est M. Jourdes qui avait protesté, l'autre jour, contre la validité de l'élection de M. Deschanel.

M. le Président. — Je ne proclame, dès lors, élu que M. Dubief. Il reste ainsi trois secrétaires à élire encore.

LES QUESTEURS

M. le Président proclame ensuite le résultat de l'élection des questeurs.

Votants, 425 ; suffrages exprimés, 421 ; majorité absolue, 213.

MM. Lechevallier, 243 ; Rivet, 239 ; Guillemet, 209 ; Antoine Périer, 180 ; Ajot, 142 ; Bizarelli, 91.

MM. Lechevallier et Rivet sont proclamés élus. Il reste un troisième questeur à élire.

M. Marcel Habert retire sa candidature de secrétaire.

La Chambre décide de siéger demain, à trois heures, pour les tours de scrutins nécessaires à l'élection définitive du bureau.

La séance est levée à 6 heures 50.

SÉNAT

Séance du vendredi 10 juin 1898

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 3 heures 10.

Le code forestier

Le Sénat adopte en deuxième délibération les projets portant modification des articles 31, 103, 154 du code forestier et abrogation des articles 32 et 153 du même code.

La police sanitaire des animaux

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Darbot modifiant la loi du 31 juillet 1895, sur la police sanitaire des animaux.

M. Darbot explique le but de la proposition qui complète la loi de 1881 en ce qui concerne les ventes d'animaux malades et les réclamations qui peuvent en résulter.

Le Sénat adopte le premier paragraphe de l'article premier, portant que si la vente d'animaux malades a eu lieu, elle est nulle de droit, que le vendeur ait connu ou ignoré l'existence de la maladie dont son animal était atteint ou suspect.

On discute le deuxième paragraphe ainsi conçu :

« Néanmoins, aucune réclamation de l'acheteur pour raison de ladite nullité ne sera recevable lorsqu'il se sera écoulé plus de quarante-cinq jours depuis le jour de la livraison s'il n'y a poursuite du ministère public. »

M. Millies-Lacroix propose de restreindre le délai de dix jours, pour les cas de tuberculose dans l'espèce bovine.

L'amendement est combattu par le rapporteur et M. Viseur.

M. Viseur. — Il est impossible de reconnaître l'existence de la tuberculose dans le délai de dix jours; avec ce délai de dix jours, c'est déclarer que la tuberculose sera vendable; ce sera la vente à perpétuité des animaux tuberculeux; le délai de quarante-cinq jours est inquiétant, parce qu'il rendra les transactions difficiles, mais celui de dix jours offre de très grands dangers.

L'amendement est renvoyé à la commission et la discussion est ajournée.

Le Sénat adopte un projet de résolution de M. Huguet, invitant le gouvernement à prendre des mesures pour l'organisation d'un service de surveillance efficace de la pêche maritime côtière, et pour le repeuplement des fonds appauvris.

La séance est levée à cinq heures cinq ; séance mardi.

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

Le groupe antijuif

Paris, 10 juin. — Le groupe antijuif s'est réuni à une heure. Il s'est spécialement occupé de la question algérienne qui est plus particulièrement à l'ordre du jour à cause de la demande prochaine de l'abrogation du décret Crémieux.

Il a décidé que la liste officielle des membres du groupe sera publiée lorsque la Chambre sera complètement constituée.

Le groupe a reçu trois adhésions nouvelles, ce qui porte à vingt-quatre le nombre des membres. Il se réunira régulièrement tous les vendredis.

AU SÉNAT

Les sénateurs concentrationnistes s'agitent; l'Union républicaine, qui a pour président M. Guyot (du Rhône), dont on n'a pas oublié le discours au moment même de l'affaire Dreyfus, et qui compte parmi ses membres un certain nombre de dreyfusards, s'est réunie aujourd'hui pour examiner la situation politique.

Aucune décision n'a été prise, mais on nous dit que plusieurs de ses membres ont dénoncé, avec vigueur, le péril à la fois clérical et militaire et ont formé des vœux pour l'avènement d'un Cabinet, non de concentration républicaine — le mot est usé, — mais de conciliation républicaine, le mot est nouveau.

Le groupe agricole

Le groupe agricole du Sénat, réuni aujourd'hui, a examiné le projet sur les warrants agricoles et décidé d'entendre à sa prochaine réunion M. de Vogüé, président de la Société de agriculteurs de France, et M. Legludic, qui propose un contre-projet.

Sur la proposition de M. Fresneau, le groupe a constitué une commission de dix membres chargée d'examiner les moyens de revenir indirectement et, sauf modification, à l'ancienne échelle mobile pour les droits de douane sur les blés.

Enfin, M. Tassin a proposé qu'une démarche soit faite auprès du président du conseil pour que le gouvernement s'oppose formellement à toute prorogation de la surtaxe sur les vins à Paris, qui expire le 30 courant, et qu'il impose au besoin à la ville de Paris les taxes de remplacement que le Sénat a votées dans la loi sur les octrois.

M. Tassin a proposé également de demander au gouvernement le vote d'urgence du projet présenté par le ministre des finances, tendant à établir l'égalité entre les vins de raisins secs de moins de six degrés qui entrant à Paris moyennant 13 fr. 50 par hectolitre et les vins naturels de même alcoolisation qui continuent à payer 18 fr. 86 par hectolitre.

Nouvelles du Jour

L'escadre active de la Méditerranée

Toulon, 10 juin. — L'escadre active de la Méditerranée, commandée par le vice-amiral Humann, revenant d'effectuer des manœuvres en Corse et à Marseille, a simulé une attaque de la Rade et du port défendus par tout le personnel maritime et les troupes de terre et de mer.

La canonnade des forts et des batteries contre l'armée navale, ouverte à dix heures, a été très vive. Deux croiseurs ont été considérés comme pris. L'escadre, après avoir feint de prendre le large, est rentrée à minuit.

Les missions Marchand et Bonchamp en Afrique

Paris, 10 juin. — De la *Politique Coloniale* :

« Un de nos correspondants dit tenir de bonne source que la mission Marchand aurait fait sa jonction, sur le Nil Bleu, avec la mission Bonchamp. »

Paris, 10 juin. — L'*Eclair* de demain dément absolument la nouvelle d'après laquelle la mission Marchand aurait fait sa jonction avec la mission Bonchamp ; il dit qu'elle est absolument erronnée, car M. de Bonchamp est en ce moment à Djibouti.

La date des débats du procès Zola à Versailles

Paris, 10 juin. — On est à peu près fixé aujourd'hui, dit la *Libre Parole* de demain, sur la date des débats du procès Zola à Versailles. Par ordonnance rendue hier par le premier président Périvier, la cour d'assises de Seine-et-Oise est convoquée, en session ordinaire, pour le 4 juillet prochain, sous la présidence du conseiller Poupardin.

Il est plus que vraisemblable que c'est au cours de cette session que reviendra l'affaire de l'ami de Dreyfus, puisque la chambre criminelle de la Cour de cassation doit s'occuper, le 16 courant, du pourvoi de « *M. l'accusé* » et rendre immédiatement, sur le siège, son arrêt de rejet.

Bien que le conseiller Poupardin soit délégué pour présider cette session d'assises, il est certain qu'il cédera son fauteuil au premier président, M. Périvier.

Les orages — Immenses dégâts

Lyon, 10 juin. — La région du Sud-Est continue à être cruellement éprouvée par les orages à Mazeney (Saône-et-Loire); un véritable cyclone s'est abattu occasionnant de très grands dégâts.

A Tenay, dans l'Ain, l'orage a été épouvantable. L'Albarine, qui a débordé, a tout entraîné sur son passage.

La route d'Hauteville est coupée sur une longueur de quarante mètres. Les vignes ont été arrachées et jetées sur la route. La circulation ne sera rétablie que dans quelques jours.

Plusieurs maisons ont été envahies par les eaux et remplies de terre et de gravier. Le pont de Molley a été enlevé. Les dégâts sont estimés à plusieurs centaines de mille francs. De nombreux bestiaux ont péri.

Meursault (Ain) 10 juin. — Une véritable trombe d'eau s'est abattue sur le bourg de Meursault et les villages voisins. A Monthélie et à Auxey, un grand nombre de vignes ont été ravinées très profondement et les ceps arrachés.

Les méfaits de la foudre

Perpignan, 10 juin. — Un violent orage s'est abattu dans l'après-midi sur le haut arrondissement de Prades. A Bolquère, près Mont-Louis, la fa foudre est tombée sur la maison de M. Peyrolau, chef cantonnier, dont la sœur la veuve Palau, a été tuée net par le fluide. Fait curieux, cinq personnes qui se trouvaient à côté de la veuve Palau au moment où elle a été foudroyée n'ont eu aucun mal.

Nouveaux troubles à Alger

Alger, 10 juin. — Une assez vive effervescence a régné, toute la journée, dans la ville, par suite du bruit qui a couru que M. Max Régis serait mis en liberté aujourd'hui.

Des groupes nombreux, précédés de drapeaux et de musiques, se sont rendus, à diverses reprises, à la prison civile, mais ils éprouvèrent une forte déconvenue en apprenant qu'aucun ordre d'élargissement n'était encore arrivé.

Dans la soirée, une famille juive ayant invectivé les manifestants, ceux-ci envahirent la maison, dont plusieurs habitants furent blessés. Une autre bagarre s'est produite un peu plus loin. Deux israélites ont été blessés légèrement.

Nouveaux forts à Douvres

Calais, 10 juin. — Les Anglais construisent de nouveaux forts à Douvres. Ils s'élèveront sur les hauteurs des deux côtés de la ville, de manière à ne pas seulement commander le canal, mais aussi à couvrir le port.

L'un des forts sera placé à l'est du château de Douvres, non loin de la prison, et la base en est déjà préparée.

Deux autres forts seront construits à l'ouest de la ville; ils seront tous pourvus de canons à tir rapide.

A la Chambre des communes

Londres, 10 juin. — A la Chambre des communes, M. Balfour dit que le gouvernement anglais saisira avec plaisir une occasion favorable pour amener la cessation des hostilités, et pour faciliter des négociations entre l'Espagne et les Etats-Unis, mais cette tâche ne peut être entreprise que si l'on est fondé à croire que ces démarches seront bien accueillies par les deux partis et à entrevoir la possibilité d'un accord.

« Malheureusement, il n'y a pas de raisons suffisantes pour croire que ces *conditions soient remplies*. »

Sir Charles Dilke propose une réduction de 100 livres pour les appointements de lord Salisbury.

Londres, 10 juin. — Sir Charles Dilke appuie la demande de réduction des appointements de lord Salisbury, dont il critique longuement la politique étrangère.

M. Curzon, secrétaire parlementaire pour les Affaires étrangères, répond au violent discours de sir Charles Dilke, énumérant les résultats obtenus par la politique de M. Salisbury, résultats, ajoute-t-il, qui méritent l'admiration et la reconnaissance envers lord Salisbury.

Il n'est pas douteux, *dit-il*, que M. Chamberlain ne réponde aux injustes attaques dont son discours a été l'objet.

M. Labouchère appuie la [proposition] de Sir Charles Dilke d'une réduction de 400 livres sterling sur les appointements de lord Salisbury et fait le procès du discours de M Chamberlain.

Sir William Harcourt fait la critique de lord Salisbury, faisant montre d'optimisme et de M. Chamberlain se montrant au contraire alarmé.

Dans son discours, dit-il, M. Chamberlain a présenté l'Angleterre à la recherche d'alliances parce qu'elle serait impuissante.

Singuliers édiles

Berlin, 10 juin. — On mande de Pesth à la *Gazette de Cologne* :

« Tous les membres de la municipalité de la commune de Magy-Sklod ont été arrêtés parce qu'ils s'étaient affiliés à une bande de voleurs pour vendre des marchandises volées. »

Un vapeur marocain capturé par des corsaires

Tanger, 10 juin. — Le bruit court que le vapeur marocain *Sid-El-Tierki* appartenant au sultan, a été capturé dans la baie de Bocoyas, par les corsaires riffains auxquels il avait mission de donner la chasse.

La récolte du coton

Washington, 10 juin. — La condition moyenne de la récolte du coton est de 189 et la condition générale est très favorable. La surface ensemencée est de 22 millions 460 mille ares, soit une baisse de 7 3/4 0/0 sur l'année précédente.

La France à Sierra-Leone

Liverpool, 10 juin. — Les nouvelles de l'Afrique occidentale, datées du 24 mai, disent que l'agent consulaire français de Sierra-Leone a demandé, à son gouvernement, l'envoi d'un vaisseau de guerre pour la protection des siens et des intérêts français à Sierra-Leone.

On fait le plus grand éloge du courage de M. Schultz, agent de la compagnie française de l'Afrique occidentale à Mano, qui a pu s'échapper de Mano en traversant le territoire de la République de Libéria.

Double tentative de déraillement

Biarritz, 10 juin. — Des individus restés inconnus ont déposé sur les rails de la ligne du chemin de fer de Bayonne à Biarritz, près de la villa Tamadés, deux pierres énormes et plusieurs gros cailloux.

Le train parti de Biarritz à 5 heures 30 a heurté et jeté de côté les obstacles. La machine a eu ses chasse-pierres cassés.

Immédiatement après, le malfaiteur a recouduit le même obstacle au passage du train parti de Bayonne à 3 h. 30. La machine a pu chasser les pierres sans accident. Une enquête est ouverte.

L'apostat Camper

Le *Journal de Rennes* annonce que le prêtre apostat Camper a, par ordonnance de Mgr. les Vicaires capitulaires de Vannes, en date du 1er juin, reçu la défense de porter désormais la soutane dont il s'était rendu indigne par son attitude scandaleuse et sa révolte contre l'autorité ecclésiastique.

Dans le Sud-Africain

Prétoria, 10 juin. — Après avoir consulté M. Fischer, délégué de l'Etat libre d'Orange, qui est actuellement en visite ici, le gouvernement du Transvaal a résolu de prendre des mesures énergiques contre Bonu, chef du Zouaziland, qui, récemment, a mis à mort un des conseillers de sa mère et a ensuite défié le Transvaal, lorsque celui-ci lui a demandé des explications.

L'artillerie est prête à marcher, et plusieurs corps de volontaires ont été mobilisés. Comme la résistance de Bonu contre les autorités n'est pas populaire parmi les Souazis, on ne s'attend pas à des complications sérieuses.

La santé du président Krüger est bien meilleure, et hier matin, une réunion du conseil exécutif a eu lieu dans sa maison, où deux nouveaux ministres de la haute cour ont prêté serment.

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS :

1e Section-Est. — Bureau de la rue Decrème. — Samedi 11 juin, à huit heures et demie du soir, estaminet du « Blanc-Four », rue de Lannoy, 202, réunion de groupe. Punch offert aux adhérents à l'occasion de l'élection de M. Eugène Motte.

2e Section Est. — Bureau de la rue Pierre-de-Roubaix. — Samedi 11 courant, à huit heures et demie du soir, réunion des groupes ci-dessous pour un punch offert à l'occasion de l'élection de M. Eugène Motte :

Premier groupe : estaminet Delespierre, rue de Beaurewaert, 138 ; deuxième groupe : estaminet Debosschère, rue de Lenze, 12 ; troisième groupe : estaminet Perche Rose, rue Pierre-de-Roubaix, 124.

3e Section-Est. — Bureau de la rue d'Hem. — Samedi 11 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Millescamps, rue Jean-Goujon, réunion mensuelle.

5e Section-Nord. — Bureau de la rue Turgot. — Samedi 11 juin, à huit heures et demie du soir, estaminet de la Basse-Masure, réunion du Comité de section et des chefs de groupes.

Chronique Locale

ROUBAIX

Entre révolutionnaires. — Nos lecteurs connaissent les nombreux incidents qui ont marqué la polémique engagée entre deux feuilles socialistes, l'*Intransigeant* et *La Petite République*.

Depuis environ trois semaines les deux rédacteurs en chef de ces organes, les citoyens Henri Rochefort et Jean Jaurès, s'entre-déchirent régulièrement chaque jour, à coups de plume.

Cette querelle peu courtoise amuse énormément la galerie. Il y a cependant des gens qui la prennent au sérieux.

Ainsi, nous sommes persuadés que nos bons collectivistes de Roubaix auraient cru manquer à tous leurs devoirs, s'ils n'avaient envoyé une adresse au journal que dirigea, jusqu'au jour de la défaite, le citoyen Gérault-Richard.

Voici le document :

« La section roubaisienne du Parti Ouvrier Français adresse ses plus chaleureuses félicitations au journal la *Petite République* pour l'ardente campagne d'épuration socialiste menée contre le renégat Rochefort, traîné à la remorque de la réaction.

« Envoie l'expression de ses vives sympathies aux infatigables défenseurs de l'idée socialiste et particulièrement aux citoyens Guesde et Jaurès, pour leur ardente lutte contre la puissance de l'or et de toutes les forces bourgeoises coalisées. »

Au fait les révolutionnaires roubaisiens devaient bien cette marque de sympathie à l'ex-député de Carmaux.

N'est-il pas venu souvent leur prêcher la bonne parole et ne partage-t-il pas aujourd'hui le triste sort de l'ex-député de Roubaix ? L. R.

A la suite d'un punch, les membres du troisième groupe du Canton-Ouest de l'*Union sociale et patriotique* avaient envoyé des télégrammes de félicitations à MM. Eugène Motte et de Montalembert, députés. Voici les réponses qu'ils viennent de recevoir des deux élus de Roubaix :

« Monsieur le président du 3e groupe du Canton-Ouest, chez M. Goethals,

» J'ai reçu la dépêche que vous avez eu l'amabilité de me lancer à la suite de la réunion pour fêter notre victoire collective. Je suis on ne peut plus flatté des sentiments que vous m'exprimez et vous prie d'être mon interprète auprès des membres de votre groupe pour leur dire toute ma gratitude.

» Agréez l'assurance de ma considération la plus distinguée,

» Eugène Motte,
député de Roubaix. »

« Messieurs,

» J'ai été très touché de l'aimable dépêche que vous avez bien voulu m'adresser et je vous en remercie. Vous pouvez compter sur mon entier dévouement.

» Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

» G. de Montalembert. »

Les élections cantonales. — Tous les groupes du Parti ouvrier collectiviste se réuniront ce soir « *d'urgence* » dans leurs locaux respectifs, pour choisir les candidats à présenter aux élections cantonales prochaines.

Nous croyons savoir, dès maintenant, que les noms suivants seront proposés et acceptés :

Pour le canton Nord : *M. Lepers*, adjoint, conseiller général sortant ;

Pour le canton Ouest : *M. Henri Carrette*, maire, briguerait la succession de M. Desobry, adjoint, conseiller général sortant, qui déclinerait toute candidature ;

Enfin, *M. Lièvin Bailleul*, conseiller municipal, serait candidat au Conseil d'arrondissement dans le canton Ouest.

Nous saurons sans doute avant peu si ces renseignements sont exacts.

Le meurtre de la rue de Mouvaux. — *Nouveaux détails.* — Jeudi, toute l'après-midi, et hier vendredi, durant la matinée, M. Delalé, juge d'instruction, s'est occupé de l'affaire Vanoverloop; il a entendu une quinzaine de témoins nouveaux.

La préoccupation de l'honorable magistrat était de rechercher ce qu'avait fait le prévenu pendant l'après-midi du lundi, avant le meurtre; les résultats obtenus sont très significatifs.

C'est ainsi que M. Eugène Delahaye, âgé de vingt-trois ans, est venu déclarer que, vers une heure de l'après-midi, près de chez M. Goethals, cabaretier du « Progrès », en face de l'estaminet « Au souvenir de Crimée », tenu par M. Mullier, au coin de la rue Heilmann, il a vu un rassemblement au milieu duquel Vanoverloop se battait. M. Goethals l'a vu aussi.

Pierre Mullier, le cabaretier, a été plus explicite, il était plus rapproché. On faisait le siège d'une voiture sur laquelle se trouvaient placés des drapeaux, en écusson ; Vanoverloop, monté sur une roue, arrachait les drapeaux et les jetait à la tête des personnes qui se trouvaient dans la voiture.

M. Verhaeghe, ébéniste, place de la Liberté, 4, fait la même déposition. Dans le groupe, ajoute-t-il, se trouvait aussi le directeur du *Vrai Roubaigno* qui criait : « A bas les voleurs ! »

Mme Vinchon, rue de l'Epeule, a vu, vers une heure et demie, Vanoverloop qui suivait la voiture, quelqu'un prit la casquette du meurtrier; furieux celui-ci s'écria : « On m'a pris ma casquette, si on ne me la rend pas, je prendrai le chapeau du premier patriote ». Elle aussi a vu Vanoverloop monter à l'assaut de la voiture, en arracher les drapeaux et jeter des briques et des immondices sur la voiture.

Même déclaration de la part de Mme Rosa Petit; toutefois, — détail peu important, — elle a compris: « Si on ne me rend pas ma casquette, il fera lourd!» Mme Marie Humble, femme Tanghe, a également remarqué Vanoverloop arrachant le drapeau.

Voilà donc une scène profondément regrettable, où le drapeau français était jeté dans la boue et déchiré, *parfaitement établie à la charge du prévenu.*

— Ce n'est pas tout : la veille du meurtre, — par conséquent le soir même des élections, — Mme Demeulemeester a vu Vanoverloop donner un coup de tête à un consommateur, à l'estaminet du Marquisat.

— Voici enfin Mme Catteau, femme Lecomte, une voisine de Vanoverloop, qui, le dimanche 8 mai, dans la soirée, l'a vu sur la Grande-Place donner des coups de poing à des passants ; il criait : « Je vous tuerai, grands fainéants de patriotes! »

Le lundi, devant le café de l'Harmonie, elle l'a vu également ramasser des briques.

— Telles sont les principales déclarations des témoins entendus par M. le juge d'instruction ; ces dépositions montrent l'affaire sous son vrai jour, et aggravent singulièrement, — il faut bien le dire, — la situation du prévenu. Il semble bien en résulter qu'il agissait en haine des patriotes et des partisans de M. Motte.

Vanoverloop a également subi un long interrogatoire; il n'a pas varié dans sa version : s'il a frappé, c'est qu'il a été attaqué. Il regrette vivement, ajoute-t-il, d'avoir fait ce qu'il a fait.

Il semble bien que l'affaire touche à sa fin ; on ne connait plus de témoins à entendre ; il est probable que, avant peu, M. le juge d'instruction soumettra le dossier à la chambre des mises en accusation.

L'affaire Desbarbieux. — Edouard Desbarbieux est ce jeune homme qui, le 13 mai dernier, se précipitait sur son oncle, porteur de morts, au moment où il sortait de l'église Sainte-Elisabeth, et lui portait plusieurs coups de couteau, parce qu'il était un patriote.

M. Delalé avait commis un médecin légiste pour examiner l'état mental du jeune meurtrier. Le médecin ayant conclu à l'irresponsabilité du prévenu, M. le juge d'instruction a rendu une ordonnance de non-lieu en sa faveur. Par les soins du Parquet, Desbarbieux a été interné à l'hôpital Saint-Sauveur ; il sera probablement ensuite transféré à l'asile d'aliénés de l'Ommelet.

A propos de la grève des rentreurs. — Nous recevons la lettre suivante en réponse à celle que nous avait adressée, au sujet de la grève des rentreurs, M. Martin Dédack :

« Roubaix, le 9 juin 1898.

» Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

» En réponse à la lettre du sieur Martin Dédack, que vous avez bien voulu insérer dans votre numéro du 10 courant, veuillez avoir l'obligeance d'accorder l'hospitalité aux lignes suivantes, à la même place qu'a paru la lettre :

» 1° J'affirme que le sieur Martin Dédack, contrairement à ce qu'il dit, n'a pas fait grève en 1887, qu'à cette époque il se trouvait sans travail par suite de l'arrêt du tissage Vanvert, rue Montesquieu.

» 2° Qu'à ce moment il est allé travailler pendant quinze jours, chez M. Mulliez-Eloy, boulevard Gambetta, alors que cet établissement faisait partie des dix-huit maisons mises en interdit par la chambre syndicale des rentreurs, et dont la liste a paru pendant toute la durée de la grève dans le journal le *Travailleur*.

» 3° Qu'il a donné sa démission du syndicat parce que ce dernier s'est refusé à le considérer comme gréviste et le payer en conséquence.

» 4° Qu'en 1891 — comme il l'avoue lui-même dans sa lettre — il a abandonné ses collègues en grève et ce au bout de trois semaines, quand la grève a duré trois mois.

» Je me tiens à la disposition de n'importe qui, pour faire la preuve de ce que j'avance.

» Recevez, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements anticipés, mes sincères salutations.

» Louis Catrice. »

Les funérailles d'un ancien combattant de 1870-71. — Vendredi matin, à neuf heures et demie, ont eu lieu les funérailles de M. Louis Renard, boucher, membre de la Société des Anciens Combattants de 1870-71.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt, rue de la Basse-Masure, par le clergé de la paroisse Saint-Joseph. De magnifiques couronnes, offertes par la Société des Anciens Combattants de 1870-71, par les Bouchers de Roubaix et les amis de la famille étaient portées devant le cercueil.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Germain, Birembaux, Alexandre et Salve, anciens combattants. Venait ensuite, la Société des Anciens Combattants, le drapeau cravaté d'un crêpe. Le deuil était conduit par les fils du défunt que suivait la famille ainsi qu'une nombreuse assistance.

Après la célébration du service funèbre, le cortège s'est dirigé vers le cimetière où M. Maurice Lepers, vice-président des Anciens Combattants, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, avant de laisser refermer cette tombe si prématurément ouverte, je viens au nom de la Société des Anciens Combattants de 1870 adresser un dernier adieu à notre regrette camarade.

» Renard fut appelé à faire partie de la défense nationale au moment de la déclaration de guerre en 1870. Incorporé au 1er regiment du train d'artillerie, il fit toute la campagne de l'armée de la Loire.

» A l'heure, inoubliable pour nous, de l'invasion, Renard fut un digne défenseur de la Patrie et, à ce titre, il mérite de rencontrer aujourd'hui dans notre société, les sympathies et les regrets de tous.

» Mais Renard, n'a pas été seulement un excellent camarade, il fut aussi le modèle des époux et des pères, et bien dure a dû être pour lui le moment de la séparation, car ce n'était pas une simple affection qu'il avait pour la digne compagne de sa vie et pour ses enfants, mais bien une véritable adoration.

» D'un caractère franc, d'un cœur très généreux, il ne savait rien refuser. C'est là un titre de gloire qui en vaut bien un autre.

» Quand on a fait un peu de bien, on a droit au repos dans une vie meilleure; quand le cœur n'est point resté sourd aux cris de la pitié, malgré les charges d'une nombreuse famille, on a droit au respect des hommes et l'on peut espérer en l'indulgence de Dieu.

» Et la nombreuse affluence qui a tenu à accompagner le cher défunt à sa dernière demeure, atteste du reste, mieux que ne le ferait le plus éloquent des discours, combien Renard jouissait de l'estime générale.

» Si les sentiments de douleur exprimés devant une tombe ouverte peuvent être une consolation pour ceux qui pleurent, j'offre ici, au nom des anciens combattants et de tous les amis du défunt, un hommage d'estime et de sincères regrets à toute sa famille.

» Au nom de tous, Renard, adieu ! »

La société les « Prévoyants de l'industrie et du commerce roubaisiens » tiendra son assemblée générale statutaire le dimanche 19 juin, à onze heures du matin, au foyer de l'Hippodrome. M. Eugène Motte, président d'honneur de la société et député du Nord, présidera cette réunion.

La réunion annuelle de l'Association amicale des anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires à Roubaix. — On nous prie de rappeler que la réunion annuelle des anciens professeurs et anciens élèves de l'Institution Notre-Dame des Victoires doit avoir lieu le lundi 13 juin.

La messe sera célébrée à 11 h. 1/2. L'assemblée générale des membres de l'Association se tiendra aussitôt après et sera suivie du banquet.

Les adhésions déjà reçues assurent dès maintenant une réunion des plus nombreuses. Les anciens élèves, à qui la lettre d'invitation qui leur a été adressée ne serait point parvenue, peuvent toujours se faire inscrire en envoyant leurs noms à M. le secrétaire de l'Association, rue Notre-Dame des Victoires.

Société des Voyageurs et Employés de Lille et du département du Nord. — Les sociétaires habitant Roubaix et les environs sont instamment priés d'assister à la réunion extraordinaire qui aura lieu le lundi 13 juin, à sept heures précises, au café St-Georges, 1, rue du Grand Chemin, Roubaix.

Ordre du jour : Causerie sur la Mutual